

Avoine – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Avoine comprend l'avoine vêtue et l'avoine nue.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent à l'avoine.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Certifiée	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d'orge, de blé dur (durum), d'avoine, de seigle, de triticale ou de blé.• une culture d'avoine d'une variété différente.• une culture non pédigrée d'alpiste des Canaries, de lin, de carthame ou de tournesol qui a suivi une culture non pédigrée d'avoine deux (2) ans auparavant ou une variété différente d'avoine deux (2) ans auparavant.
Fondation et Enregistrée	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d'orge, de blé dur (durum), d'avoine, de seigle, de triticale ou de blé.• une culture d'avoine d'une variété différente.• une culture non pédigrée de haricot, d'alpiste des Canaries, de pois chiche, de féverole, de lin, de lentille, de lupin, de pois, de carthame, de soya ou de tournesol qui a suivi une culture non pédigrée d'avoine deux (2) ans auparavant ou une variété différente d'avoine deux (2) ans auparavant.

Inspection des cultures

Les cultures d'avoine doivent être inspectées entre l'épiaison et la maturité.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Avoine pédigrée inspectée de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Différentes variétés d'avoine ou avoine non pédigrée	3 mètres (10 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Orge, blé dur (durum), seigle, triticale, blé	2 mètres (6 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
 - a. Fondation – 1
 - b. Enregistrée – 3
 - c. Certifiée – 8
2. **Pureté mécanique** (autres espèces, dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 10 000 plants)

Autre espèce	Fondation	Enregistrée	Certifiée
Orge	1	1	2
Blé dur (durum)	2	2	4
Seigle	1	1	3
Triticale	4	4	8
Blé	4	4	8